



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | | |
|---|--------------------|---------------------|
| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
| Date de réception | Dossier complet le | N° d'enregistrement |
| 25.10.2017 | 06.11.2017 | F09317P0333 |

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom FOURNIER

Prénom Thierry

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

| | |

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| N° 30 | Installations d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire sur serres d'une puissance supérieure à 250kWc. |

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une serre agricole d'une surface totale de 20 051,41 m² en deux blocs identiques de 10 025,70m² chacun, de type serre multi-chapelle en verre.
Les pans sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance totale de 1742,4 kWc (chaque bloc aura une puissance de 871,20 kWc).

Actuellement, Monsieur Thierry FOURNIER produit diverses céréales ainsi que des pommes et des poires. L'implantation d'une serre lui permettra de se diversifier sur d'autres productions et de se positionner sur un marché porteur.

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par Thierry Fournier.

L'installation d'une serre est la suite logique de l'évolution de l'exploitation de Monsieur Fournier.

Le marché de la pomme et de la poire dans les Hautes-Alpes est très bouché. Il y a énormément de producteurs sur une même zone. Monsieur Fournier a donc décidé que 2017 serait sa dernière récolte. Il va donc mettre en place une production de fraise en sol (pas de hors-sol) et de kiwi. Cette diversification est très importante pour la suite de son exploitation. De plus, ces productions sont absentes dans la région et la demande est très forte.

L'installation de 2 modules de serres permettra à Monsieur Fournier de se diversifier sur d'autres productions tels que la fraise et le kiwi. Ces produits sont très demandés car ils sont aujourd'hui importés des départements voisins. Il y a une vraie demande.

L'installation d'une serre lui permettra de réaliser ces productions dans des conditions idéales de température et humidité et ainsi pouvoir compter sur un niveau de production convenable et assuré.

De plus, la serre améliorera les conditions de travail.

Les toitures photovoltaïques produiront de l'électricité qui sera intégralement réinjectée sur le réseau.

Les revenus tirés de la vente de cette électricité serviront à financer une partie du projet agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain naturel (<1% à ramener à 0.5%).

Les eaux pluviales seront collectées en toiture puis évacuées vers un bassin via un réseau de collecteurs (aériens et souterrains). Le bassin sera réalisé conformément à la déclaration "Loi sur l'Eau". Il servira de stockage des eaux de pluies et sera en partie utilisé pour l'irrigation des cultures.

Les poteaux en acier galvanisé seront ancrés au sol grâce à des plots béton (dimensions calculées en fonction de l'étude géotechnique). En périphérie, une longrine de H.30cm par l.25cm uniera les plots béton des poteaux des long-pans et pignons.

La serre est constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine et montée en 8 semaines environ.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche (Roquefort - 47). Ce sont des modules français.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sous cette nouvelle serre sera orientée vers la production de fraises (en sol).

Il est aussi prévu une production arboricole (kiwi) qui se conduit très bien sous serre photovoltaïque.

La production de petits fruits est très sensible aux gelées très fréquentes dans la région. Il est donc primordiale pour l'exploitant de réaliser cette nouvelle production sous serre. Outre la protection contre le gel, la serre permet d'offrir une protection contre la grêle et permet des meilleures conditions de travail pour les salariés.

En ce qui concerne la production de kiwi, la serre permet une protection non négligeable contre les nuisibles.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Reden Solar à Roquefort (47). La maintenance sera effectuée par les équipes Reden Solar.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'Eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0)
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|--|
| - Longueur de chaque bloc : 132,44 mètres | - Surface de chaque bloc : 10 025,70 m ² |
| - Largeur de chaque bloc : 75,70 mètres | - Nombre de bloc : 2 |
| | - Surface totale du projet : 20 051,41m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "Les Tatos"

05300 Laragne-Montéglin

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 1 8 ' 4 3 " 99N Lat. 0 5 ° 5 0 ' 2 2 " 47E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-environnementales.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://onf.mnhp.fr/zone/snp/espaces/river/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ZNIEFF de type 1 "Le Grand Buëch, ses iscles et ses ripisylves de laragne à sisteron" situé à 1km du site. Source : DREAL PACA |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : DREAL PACA |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : Prim.net |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : DREAL PACA |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRN approuvé (mouvement de terrain et inondation) Approbation de la modification par arrêté n°05-2017-02-14-004 Les 3 parcelles du projet ne sont concernées par aucun risque (voir annexe 7) Source : www.hautes-alpes.gouv.fr |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : DREAL PACA |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | SOURCE: http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : Mairie - Service urbanisme |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : DREAL PACA |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Site Natura 2000 (Habitat, zoone spéciale de conservation) : "Le Buëch" à plus d'1 km au sud du site (identifiant FR9301519). Il s'agit d'une rivière. Source : DREAL PACA |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : DREAL PACA |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Irrigation des cultures grâce à un réseau d'irrigation actuellement déjà utilisé pour la culture en place (céréales) - Le projet de production sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels - Economie d'eau par meilleure gestion de l'évapo-transpiration AUCUN IMPACT |
| Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Dimensionnement d'ouvrage de gestion des eaux de pluie : noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants - Création du bassin de rétention/filtration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'Eau" - L'infiltration des eaux pluviales permettra une réalimentation de la nappe |
| Ressources | | | |
| Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Travaux de terrassement effectués par déblai/remblai - Terrain quasiment plat (pente naturelle <1%) |
| Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun remblai ne sera nécessaire |
| Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Terrain actuellement en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial - Pas de corridor de déplacement important pour la faune ni pour les nichées - Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe - Pas d'enjeu de conservation de la flore |
| Milieu naturel | | | |
| Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain est actuellement en zone agricole et exploité en production céréalière. |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : Prim net |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas concerné par des risques naturels Source : www.hautes-alpes.gouv.fr |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Uniquement lors du chantier (maximum 3 mois). Une aire de déchargement et de stockage du matériel de la serre sera prévu sur le site. Aucun impact lors de l'exploitation de la serre |
| Nuisances | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun impact : uniquement travaux agricoles. - le projet est entouré de parcelles agricoles - en phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007 paru au J.O. n°37 du 13/08/2007 - Aucun bruit en phase nocture |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|------------------|---|--|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | productions de fraises en sol (pas de hors-sol) et de kiwi, sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses. |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - Rejet des eaux de pluies dans les ouvrages prévus pour leur gestion et récupération des eaux de pluies dans le bassin, réutilisées pour l'irrigation. - Les eaux de pluies non souillées issues des toitures sont collectées et stockées dans un bassin de rétention/stockage/ infiltration conformément à la réglementation (pluie de fréquence décennale) - La vidange du bassin se fera par un ajutage, en épandage agricole sur la parcelle |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - La production de petits fruits (fraises) ne nécessite que très peu de produits phytosanitaires - L'arboriculture quant à elle ne génère pas d'effluents. Aucune manipulation de produits ne sera réalisée sur le site (hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...) |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'impact visuel car : - le site est principalement entouré de parcelles agricoles - Une haie paysagère sera installée entre la serre et les maisons positionnées au bord de la D22. - Le site est longé par la D22 - Aspect esthétique et transparent de la serre verre en comparaison avec des serres tunnel plastiques |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Pas de modification de l'usage du sol : agricole - Création d'au moins un emploi agricole à temps plein, auquel s'ajouteront 6 à 10 emplois saisonniers de janvier à juin |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for providing details on measures and characteristics of the project.]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Après regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire car:

- Pas d'impact environnemental sur la faune: pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres arables) ni sur la flore - pas de sensibilité écologique particulière.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et un bassin de rétention/infiltration.
- Récupération et stockage des eaux de pluie pour l'aspersion.
- Pas d'impact ni de bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager (mise en place d'une haie paysagère)
- Pas d'impact sur le risque naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| - Annexe 7 : Cartographie du zonage PPRN - Annexe 8 : Projet Agricole de Monsieur Fournier Thierry |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Ratifié à Upaix

le 18/10/2017

Signature

Pour Thierry FOURNIER



Bastien LIAUDIS

insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

chargé d'affaire REDEN SOLAS

